

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Les réunions sont limitées au stricte nécessaire et réalisées en espace ouvert.
Tout travail de groupe non indispensable (à partir de deux) est reporté.



Les déplacements non impératifs ont été annulés



Les ateliers de travail collectif ont été déplacés, quand cela est possible, en extérieur ou dans des espaces plus grands.



Les ateliers de travail collectifs ont été réorganiser pour garantir un éloignement minimum de 1 mètre entre chaque poste.



Des savons, mouchoirs et poubelles ont été mis à disposition en nombre suffisant, sur chaque lieu de travail/ateliers.



Les postes et matériels faisant l'objet d'une alternance de salariés sont nettoyés entre chaque personnel



Les repas en commun sont interdits.
Les lieux de pauses ont été aménagés/déplacés/fermés pour permettre un espace minimum.
Les pauses ont été fractionnée et alternée pour éviter les regroupements.



De nouvelles consignes de postures ont été données (et affichées) :

- Se transmettre un objet en le posant au sol, sans le remettre en main propre
- Les actions de chargement ou déchargement, ou déplacement d'objet/d'outil/de matériel seront effectuées seul, avec le matériel adapté pour limiter la pénibilité

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)